



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS  
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 26 février 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

**Nombre de membres**

EN EXERCICE 24  
PRESENTS : 8  
VOTANTS : 14

**COLLEGE DE LA REGION**

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Monsieur Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Gérard HÉBERT ;

**COLLEGE DES DEPARTEMENTS**

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

Était excusé : Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

Était absent : Monsieur Nicolas MEARY ;

**COLLEGE DES COMMUNES**

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT (pouvoir), Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Jean MORLAIS, Patrick POCHON et Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Étaient absents : Messieurs Laurent DUCRUIT, Fabien ORIOU, Parfait SOUNOUVOU ;

**COLLEGE DES VILLES-PORTES**

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

**COLLEGE DES EPCI**

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON (pouvoir) et Isabelle FROMAGE ;

**INVITÉS ET PARTENAIRES**

Étaient présents : Mesdames Françoise CHANCELIER, Constance GUERY et Messieurs Denis CELADON, Yves COZE, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Gilles CLUGNAC, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER et Patrick MAILLARD ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Clothilde CAMPAIN, Marinette MESSIAS, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Cécile DELBECQ, Morgane DELEU, Lucie KIENER-CALVET, Marie MARIN et Messieurs Quentin VION, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

**EQUIPE DU PARC**

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE et Fabienne COTTÉ ;

**OBJET :**

**PROPOSITION DE  
DÉLIBÉRATION EN  
AMONT DE LA  
DÉSIGNATION DES  
LAURÉATS PAR LE  
JURY DU  
PROGRAMME ACTÉE  
POUR LA SAISON 5**

Nomenclature ACTES :

8 Domaine de  
compétence par  
thème  
8.8 Environnement

Transmis au Contrôle de  
Légalité le :

**12 MARS 2025**

Affichage le :

**12 MARS 2025**

**PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION EN AMONT DE LA DÉSIGNATION DES LAURÉATS PAR LE JURY DU  
PROGRAMME ACTEE POUR LA SAISON 5**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,  
Vu l'arrêté du 28 novembre 2022 portant validation du programme ACTEE+,  
Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,  
Vu l'avis favorable de la commission concernée,

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. ACTEE + vise également à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics.

Dans ce contexte, le Parc souhaite candidater à l'AAP CHENE SAISON 5 du Programme ACTEE + pour la mise en œuvre de sa stratégie globale de rénovation du parc de bâtiments publics tertiaires. La candidature à cet appel à projets s'inscrit dans le cadre d'un groupement de collectivités composé des Communes de Boissise-le-Roi, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint Sauveur-sur-École, Boutigny-sur-Essonne et La Chapelle-La-Reine et porté par le Parc, coordinateur du groupement.

L'AAP CHENE SAISON 5 vise apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AAP génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AAP et du programme ou, à minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Afin d'encourager les projets de rénovation énergétique des collectivités, le programme ACTEE + met en place une aide au financement portant sur 5 postes essentiels :

- Ressources humaines (économe de flux),
- Outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure,
- Etudes techniques,
- Maîtrise d'œuvre,
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais :

- valident l'intérêt de candidater à l'AAP CHENE SAISON 5 du programme ACTEE +,
- valident le montage et le dépôt du dossier porté par le Parc,
- autorisent le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération,
- autorisent le Président à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP,

à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20250311-2025-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025

Affichage : 12/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président  
Jean Jacques BOUSSAINGAULT